

Bulletin d'information n° 1 - 2012



Saint Léger sur Dheune

Le Port de Plaisance, décor préféré des Vendredis d'Été Festifs 2012

Vendredi 22 juin à 18 h 30 : la commune et la bibliothèque municipale ont organisé la Fête de la Musique avec le soutien financier de la Communauté de Communes entre Monts et Dheune.

Vendredi 13 juillet à partir de 21 h 30 : la retraite aux flambeaux, menée par les pompiers léodégariens partira de la Rue des Joncs Salés et descendra jusqu'au bord du Canal pour les feux d'artifice. L'Harmonie de Couches l'accompagnera en musique. Salvatore Cantore conduira le bal, organisé par le Comité des Fêtes, sur la place du Marché.

Vendredi 20 juillet à partir de 18 h 30 : une vingtaine d'artisans et de producteurs locaux débelleront pour le marché nocturne, préparé par la commune. Ambiance musicale avec un groupe de jeunes compositeurs et interprètes de la région.

Vendredi 27 juillet à 20 h : le TRAM - Théâtre Roulant des Arts Métissés – fera étape avec Mona Kazu, chanteuse de Rock intimiste électro Ambient.

Vendredi 10 août à partir de 18 h 30 : une vingtaine de producteurs locaux et d'artisans s'installeront pour le marché nocturne, élaboré par la commune. Ambiance assurée par un groupe de jeunes musiciens de la région.

Samedi 18 août à 21 h : le comité de jumelage vous invite à une soirée « belge ». Au menu, frites, saucisses et... musique .

Samedi 25 août à 20 h : le TRAM fera une halte avec Quesako, théâtre burlesque.

Dimanche 26 août après-midi : la société de pêche la Gaule orchestrera le concours de pêche.

1^{er} et 2 septembre : le comité des fêtes fera sa rentrée. Le samedi à partir de 19 h avec le groupe Nevas, il invite la musique à quitter le port de plaisance pour la place du Marché.

Le dimanche 2 septembre à 13 h, il engage des détectives amateurs pour une enquête policière géante. « Meurtre au Château » : un crime a été commis au Château de Colombier - symbolisé par le village de St Léger - et les policiers en herbe doivent trouver l'assassin de Rose de Colombier. Le collectif les Enclumés du TRAM participera aux « scénètes ».

Vendredi 14 septembre à 20 h : terminus pour le TRAM qui clôturera sa saison à St Léger avec Peinture Contée. Tout au long de ses passages, le TRAM bénéficie du soutien du Comité des Fêtes.

IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Ce sont des impôts comprenant trois taxes principales : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties. Pour chacune de ces taxes, le montant de l'impôt s'obtient en appliquant le taux de cet impôt à la base d'imposition.

Le taux d'imposition, voté chaque année par les collectivités territoriales (communes, communautés de communes, communautés urbaines...) peut être soit maintenu à sa valeur, soit modifié en plus ou en moins.

La base d'imposition correspond à la valeur locative cadastrale nette (valeur locative brute diminuée de certains abattements) et des mises à jour successives, actualisations ou majorations décidées par l'Etat.

Taxe d'habitation : sont imposables à la taxe d'habitation les locaux meublés affectés à l'habitation et leurs dépendances.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : sont imposables à cette taxe toutes les installations qui, fixées au sol à perpétuelle demeure, présentent le caractère de véritables constructions. La taxe est établie d'après la valeur locative cadastrale de la propriété sous déduction de 50 % de son montant.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : la taxe foncière est établie annuellement sur les propriétés non bâties de toute nature à l'exception de celles qui en sont expressément exonérées. Elle est fixée d'après la valeur locative cadastrale de ces propriétés sous déduction de 20 % de son montant.

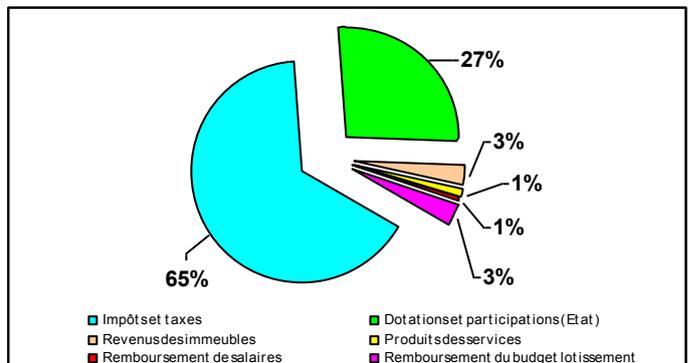
En 2012, l'Etat a augmenté les bases de 1,8 %. La commune a maintenu les taux de 2011.

Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
12.65 %	20.58 %	51.92 %

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012

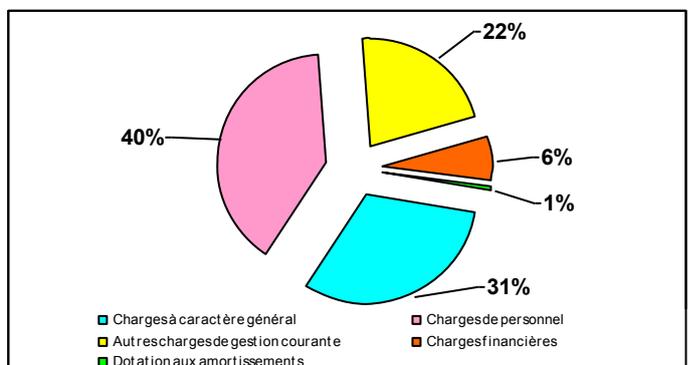
Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes	757 124 €
Dotations et participations (Etat)	308 462 €
Revenus des immeubles	35 137 €
Produits des services	10 905 €
Remboursement de salaires	9 000 €
Remboursement du budget lotissement	34 000 €
Total	1 154 628 €



Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	297 545 €
Charges de personnel	381 328 €
Autres charges de gestion courante	210 094 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	58 410 €
Dotations aux amortissements	7 010 €
Total	954 387 €



La différence entre recettes et dépenses, soit 200 241 €, contribue au remboursement du capital des emprunts et au financement des investissements communaux.

85 410 € : c'est ce que verse la commune au budget du Centre de Loisirs communal afin d'en assurer le bon fonctionnement.

AMENAGEMENT DE LA DHEUNE

Planifiés pour fin 2011 par le Syndicat d'Aménagement de la Dheune, les travaux d'aménagement de la Dheune sur le secteur Perreuil / Saint Léger ont pris du retard.

Les budgets sont votés. Les entreprises de terrassement sont sélectionnées aussi bien pour l'arasement de l'atterrissement sableux en amont du pont de St Léger que pour le « relooking » du cours de la rivière.

Malheureusement les conditions climatiques de l'hiver 2011/2012 et particulièrement celles du début de 2012 n'ont pas permis d'intervenir sur le terrain.

L'ensemble des travaux est reporté à la fin 2012.

Espérons que cette fois sera la bonne !!

VOISINAGE ET ENVIRONNEMENT

NUISANCES SONORES

Les dimanches et jours fériés, grasse matinée jusqu'à 10 heures et repos obligatoire à partir de midi pour les tondeuses, débroussailleuses, coupe-bordures et autres appareils bruyants. Rappel de la réglementation à respecter. Travaux de bricolage et jardinage sont autorisés les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

INTERDICTION DU BRULAGE DES DÉCHETS À L'AIR LIBRE

Dans le cadre de la lutte contre la pollution, en vertu des dispositions édictées par la circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 et du règlement sanitaire départemental de Saône-et-Loire, le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit.

Les déchets dits verts sont les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussailllements et autres pratiques similaires.

Dans les zones périurbaines ou rurales, l'interdiction est valable toute l'année lorsqu'il existe, pour la commune, une déchetterie. La commune de St Léger disposant de cet équipement, les déchets verts doivent donc y être déposés obligatoirement. A défaut, l'infraction est sujette à contravention.

NOUVEAU

lu'net optique Laëtitia Lardenois

Lunettes de vue, solaires, jumelles, piles acoustiques, stations météo...

Prise en charge par le tiers payant, mutuelles (Groupama, iSanté...)

31 rue du 8 mai 1945 71510 St Léger sur Dheune

03 58 09 40 12



Aller plus loin dans la mise en beauté avec « C La Coiffure »

Corinne Lavoisier, responsable du salon étend son activité en proposant un accompagnement personnalisé en tant que conseillère en image, depuis le 15 avril.

Loin d'une métamorphose radicale, l'objectif est d'aider ses clientes à mettre en valeur leurs atouts en s'appuyant sur la colorimétrie, l'analyse de la morphologie-silhouette, le visagisme coiffure et maquillage, l'analyse du style vestimentaire suivie de conseil en shopping. « Ce concept très moderne, explique

Corinne, propose un véritable accompagnement vers une évolution qui révélera la beauté naturelle de chacune tout en préservant ses valeurs et sa personnalité selon ses motivations et ses attentes ».

Renseignements et rendez-vous au 03 85 45 31 07

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Une trentaine de nouveautés sont disponibles à la bibliothèque depuis le début du mois de juin. C'est l'occasion de faire le plein de bons romans pour l'été, sans oublier les nombreux documentaires qui garnissent les rayons.

A ce sujet, un mois du documentaire sera bientôt organisé, permettant à chaque lecteur d'emporter, en plus de ses ouvrages empruntés, un documentaire de son choix.

Le fonds BD adultes comportant plus d'une centaine d'albums commence à être bien fourni. Nous vous invitons à le découvrir.

Mais une bibliothèque est également un lieu propice à un échange entre tous ses membres. L'ambiance peut y être joyeuse et vivante. C'est pourquoi depuis le 1^{er} mars, les lundis, de 20h à 22h, un atelier « tricoteuses (eurs) et liseuses (eurs) » a été créé. Bernadette y partage son savoir-faire. Cet instant d'échanges est le bon moment pour parler de ses livres « coups de cœur » ou pour en découvrir d'autres.



Bernadette Grozelier explique à Céline pendant que Renée fait la lecture

JUMELAGE ST LEGER-LUSTIN

2013, année d'échanges franco-belges, les Lustinois seront dans nos murs les 23, 24, 25 et 26 août.

Le comité de jumelage de St Léger travaille sur l'organisation de ce week-end.

Visites, souper, bal, rien n'est encore décidé mais le comité garde l'idée d'un défilé carnavalesque en musique. Dès maintenant, quartiers, associations ou groupes d'amis peuvent laisser libre court à leur imagination et se préparer à la construction de chars.

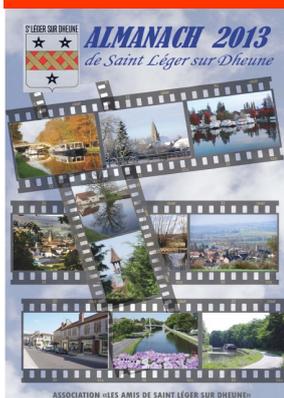
A chaque rencontre, tous les trois ans, que ce soit ici ou à Lustin, de nouvelles familles demandent à être reçues.

L'accueil de Lustinois, dans la simplicité, permet de vivre vraiment le jumelage et ainsi nouer des liens d'amitié qui perpétuent le serment signé en 1967 par les deux communes.

Les membres du comité de jumelage sont là pour vous renseigner, n'hésitez pas à les interroger.

Le bureau du comité a été renouvelé en janvier : Président : Dominique Lafitte ; Vice-président : Michel Camus ; Secrétaire : Gisèle Emptaz ; Vice-secrétaire : Marie Gravier ; Trésorière : Isabelle Guillemain ; Trésorière-adjointe : Christine Dutremble.

Membres actifs : Jocelyne Brunelle, Eric Fribourg, Delphine Michel, Philippe Surivet, Jacqueline Tombeur.



LES AMIS DE SAINT LÉGER

Voici en avant-première la couverture de l'almanach 2013 édité par l'association léodégarienne.

Recueil de faits historiques locaux et de souvenirs parfois cocasses, agrémenté de photos anciennes ou actuelles, illustré de dessins inspirés du patrimoine artisanal et industriel de St Léger, cet almanach joint l'utile à l'agréable en laissant une large place aux annotations journalières.

En vente au prix de 8 € à la bibliothèque municipale, aux heures d'ouverture habituelles et sur les marchés nocturnes des 20 juillet et 10 août.